REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
31 MARS 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 9 mars 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 2
Procurations : 0
Nombre de votants : 2
Votes pour : 2
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 16 février 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 016

Transfert de 2 ponts élévateurs de l'atelier du SDIS 43 au SUMF

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars, à 9 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 2 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, Chef du groupement Pilotage, Etudes et Prospectives ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;
- Capitaine Stéphane PONS, Chef du groupement territorial de l'Est.

Etait excusées :

- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-016 : Transfert de 2 ponts élévateurs de l'atelier du SDIS 43 au SUMF

Le service unifié de maintenance de flotte soutient désormais un parc de 850 matériels roulants dont 516 véhicules légers et utilitaires.

Parc VL-VU	Départ 43	SDIS	Total
AUTOMOBILE	138	57	195
PETIT UTILITAIRE	75	67	142
UTILITAIRE	81	98	179
Total	294	222	516

Pour assurer l'entretien du parc VL-VU, l'atelier du Département ne dispose que de 2 ponts 4 colonnes, un pont mobile et un pont ciseau. Ce parc de ponts élévateurs s'avère insuffisant pour entretenir dans de bonnes conditions une flotte de 516 VL-VU.

Aussi, les mécaniciens du SUMF sont fréquemment amenés à utiliser les ponts installés à l'atelier du SDIS pour intervenir sur ces véhicules.

Cependant, tous les outillages et le stock de pièces détachées ont été transférés sur le site du Département. Aussi, les mécaniciens effectuent de nombreux allers-retours entre les deux ateliers pour s'approvisionner en outillages et fournitures nécessaires.

C'est pourquoi il est envisagé de transférer les deux ponts de l'atelier SDIS à l'atelier du Département. Il s'agit des ponts RAVAGLIOLI 2 colonnes 4 tonnes (n° d'immobilisation V19- 601) et RAVAGLIOLI 2 colonnes 3 tonnes (n° d'immobilisation V19-602).

Le démontage, le transfert, l'installation et les épreuves réglementaires, dont le montant total s'élève à 3 375 € seraient confiés à des sociétés spécialisées et les frais imputés sur le budget de fonctionnement du SUMF.

Ce projet améliorerait les conditions de travail des agents, leur éviterait de travailler seul dans un atelier et limiterait les déplacements inutiles.

Les membres du bureau du conseil d'administration autorisent le transfert des ponts élévateurs de l'atelier du SDIS 43 vers l'atelier du département.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
31 MARS 2022
- 1 -

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE